



Administration
de la nature et des forêts

Vente internationale par soumission de feuillus précieux façonnés présentés sur le parc à grumes de Saint-Avoid

Date de la soumission : le mercredi, 21 février 2024 à 10h30

Lieu de la soumission : Hofgut Menschenhaus
Kirkeler Strasse, 100
D - 66539 Neunkirchen
ALLEMAGNE

Le catalogue peut être consulté sur le lien suivant :

https://environnement.public.lu/fr/emweltprozeduren/forets/vente_de_bois.html

26 lots de bois précieux provenant des forêts publiques numérotés

218, 219, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 240, 241, 242,
243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250

Volume total mis en vente : 86,81 m³

Lieu de visite des lots : Parc à Grumes
Route de Carling
F- 57500 Saint-Avoid

NOTE IMPORTANTE

Tous les cubages qui figurent dans le présent catalogue de vente sont sur écorce et seront également facturés sur écorce !

Conditions de vente

Article 1 : Régime légal

La vente de bois est faite conformément :

- a) Au règlement grand-ducal du 25 septembre 2023 concernant la vente des bois provenant des forêts publiques.
- b) Aux conditions spéciales de vente mentionnées ci-dessous.

Article 2 : Mode d'adjudication

En application de l'article 12 du règlement grand-ducal du 25 septembre 2023, la vente sera faite par soumissions.

Les lots retirés ou invendus seront remis en adjudication par soumission aux mêmes clauses et conditions, 26/04/2024 à 9 :00 heures à la Direction de l'administration de la Nature et des Forêts, 81, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Article 3 : Election de domicile

L'acheteur est censé avoir élu domicile au secrétariat de la commune du lieu où la vente a été conclue. Ce domicile est attributif de juridiction.

Article 4 : Rappel du règlement grand-ducal du 25 septembre 2023

4.1. Soumissions

Les soumissions seront obligatoirement rédigées selon le modèle annexé à la présente.

- ou bien les soumissions peuvent être envoyées par poste recommandée en enveloppe double. L'enveloppe intérieure doit indiquer « **Soumissions pour la vente internationale du 21 février 2024 à Neunkirchen** » et doit mentionner le nom de l'acheteur. L'envoi recommandé est adressé à :

Administration de la Nature et des Forêts
Arrondissement Sud
40, rue de la Gare
L-3377 Leudelange
Grand-Duché de Luxembourg

où elles doivent arriver au plus tard pour le 20/02/2024 à 14 heures.

- ou bien les soumissions peuvent être déposées en enveloppe fermée dans les bureaux de l'Arrondissement Sud, 40, rue de la Gare, L-3377 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg, au plus tard pour le 20/02/2024 à 14 heures.
- ou bien les soumissions peuvent être remises en mains propres au Président de la vente avant le début de la séance.

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office. Il en sera de même des soumissions présentées en photocopie ou télécopie, ou non signées.

4.2. Prix de vente

Le prix de vente portera pour chaque lot sur le prix au m³ **sur écorce** et façonné. Le prix de vente est un prix hors TVA.

4.3. TVA

La TVA luxembourgeoise, soit **14%**, est applicable. Les factures luxembourgeoises doivent être réglées avec la TVA, qui pourra ensuite être remboursée en faisant la demande à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

4.4. Garantie

Dans le cas spécifique de vente de feuillus précieux façonnés présentés sur le parc à grumes de Saint-Avold, est sans objet l'article 10 du règlement grand-ducal du 25 septembre 2023 qui régit les garanties de paiement.

4.5. Paiement

Le montant total du paiement couvre le prix principal et la TVA (**14%**) lorsqu'elle s'applique. Les paiements se feront au comptant.

Article 5 : Coordonnées de paiement

Pour les lots 218, 219, 231 :

Administration communale de Consdorf
8, route d'Echternach
L-6212 Consdorf
Code IBAN : LU50 0019 8401 2056 1000
Code BIC : BCEELULL

Pour les lots 225, 226, 227, 228, 234 :

Administration communale de Käerjeng
B.P. 50
L-4901 Bascharage
Code IBAN: LU34 0019 6901 0039 0000
Code BIC: BCEELULL

Pour les lots 230, 233, 237 :

Administration communale de Berdorf
5, rue de Consdorf
L- 6551 Berdorf
Code IBAN: LU49 1111 0021 9561 0000
Code BIC: CCPLLULL

Pour le lot 235 :

Administration communale de Waldbillig
1, rue André Hentges
L- 7680 Waldbillig
Code IBAN: LU31 1111 0112 2570 0000
Code BIC: CCPLLULL

Pour le lot 232 : Administration communale de Bech
1, Enneschtgaass
L- 6230 Bech
Code IBAN: LU17 1111 0214 1777 0000
Code BIC: CCPLLULL

Pour les lots 238, 239 : Administration de l'Enregistrement, des domaines
et de la TVA
Luxembourg Domaines
B.P. 31
L- 2010 Luxembourg
Code IBAN: LU72 0019 1002 0033 8000
Code BIC: BCEELULL

Pour les lots 240, 241, 242, 243, 244
245, 246, 247, 248, 249: Administration communale de Schengen
75, Wäistrooss
L-5440, Remerschen
Code IBAN: LU36 1111 0010 8619 0000
Code BIC: CCPLLULL

Pour le lot 250 : Administration de l'enregistrement, des domaines
et de la TVA
Esch-sur-Alzette Domaines
B.P. 248
L- 4003 Esch-sur-Alzette
Code IBAN: LU74 0019 5002 0550 3000
Code BIC : BCEELULL

Article 5 : Clauses particulières

5.1. Quantité et qualité des bois

L'acheteur est réputé connaître l'état et la situation des bois.

En complément de l'article 2 du règlement grand-ducal du 25 septembre 2023, les volumes mentionnés ne sont que des indications qui n'engagent pas le vendeur. Ce sont des volumes sur écorce.

Les acheteurs eux-mêmes doivent juger la qualité des arbres et leurs défauts éventuels. Bien que vendus sans garantie de qualité, le classement des produits est réalisé selon les normes utilisées en Moselle et consultables au siège des Agences de Metz et Sarrebourg.

5.2. Certification

Les lots 238, 239, et 250 sont certifiés FSC.

Les lots 218, 219, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, et 250 sont certifiés PEFC.

Le lot 232 n'est pas certifié.

Les certificats sont disponibles auprès de la Direction de l'administration de la nature et des forêts (carole.sinner@anf.etat.lu ou +352 247-56637).

5.3. Localisation des lots

Tous les lots seront vendus bord de route à port de camion. Les lots peuvent être visités sur le terrain du « Parc à grumes » de l'ONF à Saint-Avold (Moselle), France. Le parc à grumes se situe à environ 1 km de l'exit n°39 de l'A4, près du D633 (voir plan joint). Le Parc est indiqué depuis le Novotel.

5.4. Enlèvement des bois et délai de vidange

L'enlèvement des bois ne peut se faire qu'après obtention du permis d'enlever. L'obtention du permis d'enlever est réglée comme dans les clauses particulières des lots vendus par l'agence de Metz, après avoir payé les propriétaires.

Le transporteur doit prévenir Monsieur Matthias **KLOTZ**, responsable du Parc, au numéro de téléphone 0033 / 614 668 610 au minimum la veille de l'enlèvement des bois.

Le délai de vidange est de 1 mois à compter de la date de la vente (sauf indications spéciales figurant dans les clauses particulières du lot).

Le déneigement sera fait le jeudi 15 février 2024, ainsi que le lundi 19 février 2024.

Le parc ne sera plus gardé à partir du 26 avril 2024.

Les enlèvements du samedi ne pourront avoir lieu que sur rendez-vous.

Tout enlèvement devra être prévu 24 heures à l'avance.

5.5. Traitement des bois avec des produits phytosanitaires

Tout traitement par l'acheteur des bois livrés devra faire l'objet d'une autorisation préalable du Directeur de l'agence de Metz.

5.6. Formulaires

Tous les formulaires relatifs à la présente vente sont joints en annexe. Leur usage est obligatoire.

Approuvé, Diekirch, le

Le Directeur de l'administration de la nature et des forêts
Michel **LEYTEM**



DESCRIPTION DES BOIS ISSUS DES FORÊTS PUBLIQUES DU GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG 2024

N° lot	N° origine	Essence	L m	D cm	Vol (+) m3	Commune/Domaine
218	88	Chêne brogneux / Asteiche	7.8	55	1.85	Commune de Consdorf
219	89	Chêne brogneux / Asteiche	6.8	71	2.69	Commune de Consdorf
225	164	Chêne / Eiche	5.4	92	3.59	Commune de Käerjeng
226	162	Chêne / Eiche	4.6	75	2.03	Commune de Käerjeng
227	161	Chêne / Eiche	8.3	91	5.40	Commune de Käerjeng
228	163	Chêne / Eiche	7.1	88	4.32	Commune de Käerjeng
230	91	Chêne / Eiche	8.2	98	6.19	Commune de Berdorf
231	87	Chêne / Eiche	5.3	82	2.80	Commune de Consdorf
232	176	Chêne / Eiche	8.8	74	3.78	Commune de Bech
233	92	Chêne / Eiche	5.5	100	4.32	Commune de Berdorf
234	165	Chêne / Eiche	5.7	92	3.79	Commune de Käerjeng
235	90	Chêne / Eiche	8.1	100	6.36	Commune de Waldbillig
237	93	Chêne / Eiche	5.9	98	4.45	Commune de Berdorf
238	73	Chêne / Eiche	6.2	88	3.77	Domaine de Buchholz
239	175	Chêne / Eiche	4.7	86	2.73	Domaine de Buchholz
240	76	Chêne / Eiche	7.9	75	3.49	Commune de Schengen
241	79	Chêne / Eiche	8.6	83	4.65	Commune de Schengen
242	77	Chêne / Eiche	6.7	71	2.65	Commune de Schengen
243	86	Chêne / Eiche	5.1	80	2.56	Commune de Schengen
244	80	Chêne / Eiche	4.5	74	1.94	Commune de Schengen
245	78	Chêne / Eiche	4.7	68	1.71	Commune de Schengen
246	84	Chêne / Eiche	4.5	77	2.10	Commune de Schengen
247	85	Chêne / Eiche	6.1	78	2.91	Commune de Schengen
248	82	Chêne / Eiche	6.6	80	3.32	Commune de Schengen
249	83	Chêne / Eiche	5.1	72	2.08	Commune de Schengen
250	74	érable sycomore/ Bergahorn	5.2	57	1.33	Domaine d'Esch-sur-Alzette
		TOTAL			86.81	



Vente internationale de feuillus précieux façonnés du 21 février 2024
Adjudication sur soumission : offre de prix

Je soussigné¹,

.....

.....

(nom, prénom, adresse complète, tél. et GSM), nommé ci-après adjudicataire, déclare offrir pour :

N° lot	Forêt	Essence	Nb pièce	Volume/ m ³ sur écorce	Prix € (htva ²)/ m ³ sur écorce
218	Communale de Consdorf	Chêne brogneux /Asteiche	1	1,85	
219	Communale de Consdorf	Chêne brogneux /Asteiche	1	2,69	
225	Communale de Käerjeng	Chêne/Eiche	1	3,59	
226	Communale de Käerjeng	Chêne/Eiche	1	2,03	
227	Communale de Käerjeng	Chêne/Eiche	1	5,40	
228	Communale de Käerjeng	Chêne/Eiche	1	4,32	
230	Communale de Berdorf	Chêne/Eiche	1	6,19	
231	Communale de Consdorf	Chêne/Eiche	1	2,80	
232	Communale de Bech	Chêne/Eiche	1	3,78	
233	Communale de Berdorf	Chêne/Eiche	1	4,32	
234	Communale de Käerjeng	Chêne/Eiche	1	3,79	
235	Communale de Waldbillig	Chêne/Eiche	1	6,36	
237	Communale de Berdorf	Chêne/Eiche	1	4,45	
238	Domaniale de Buchholz	Chêne/Eiche	1	3,77	
239	Domaniale de Buchholz	Chêne/Eiche	1	2,73	
240	Communale de Schengen	Chêne/Eiche	1	3,49	
241	Communale de Schengen	Chêne/Eiche	1	4,65	
242	Communale de Schengen	Chêne/Eiche	1	2,65	
243	Communale de Schengen	Chêne/Eiche	1	2,56	
244	Communale de Schengen	Chêne/Eiche	1	1,94	
245	Communale de Schengen	Chêne/Eiche	1	1,71	
246	Communale de Schengen	Chêne/Eiche	1	2,10	
247	Communale de Schengen	Chêne/Eiche	1	2,91	
248	Communale de Schengen	Chêne/Eiche	1	3,32	
249	Communale de Schengen	Chêne/Eiche	1	2,08	
250	Domaniale d'Esch-sur-Alzette	érable sycomore/ Bergahorn	1	1,33	

Je soussigné déclare avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire (signature)

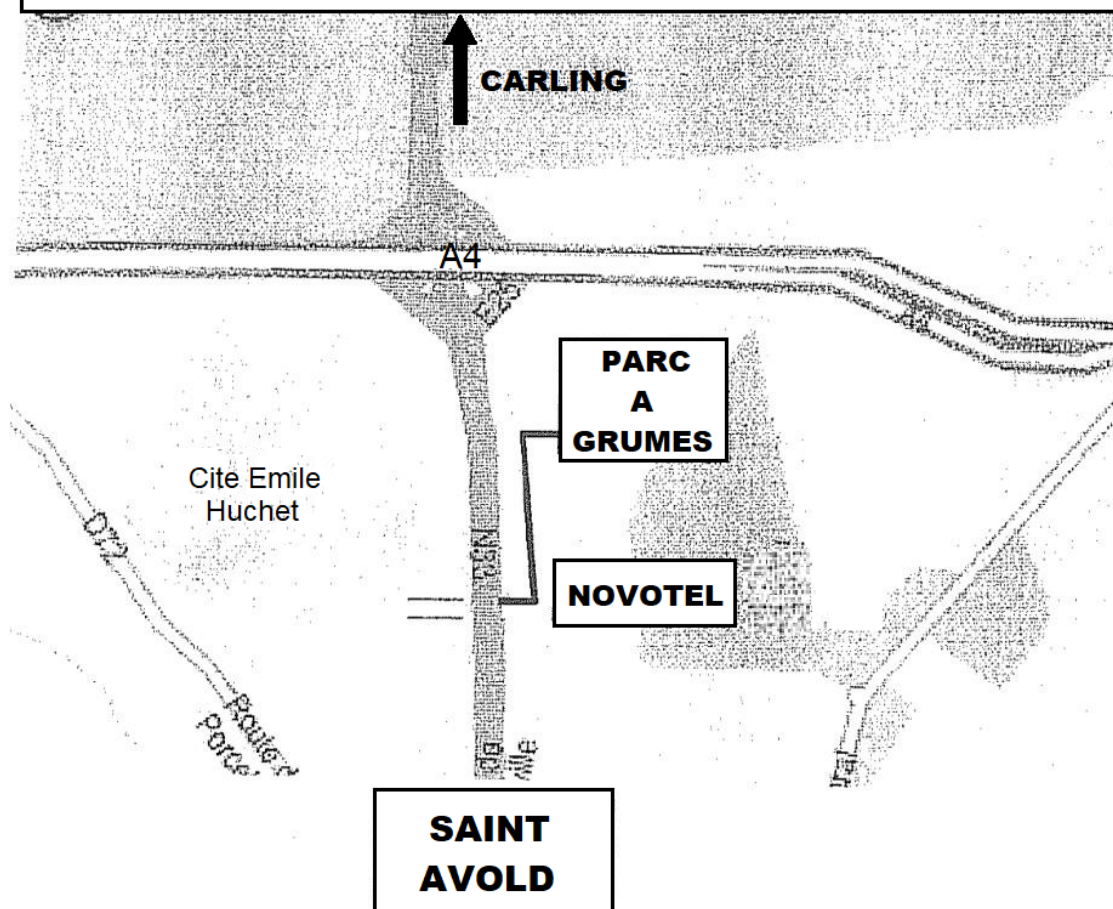
¹ Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

² TVA applicable au Luxembourg : 14%



LOCALISATION DU PARC A GRUMES DE SAINT-AVOLD

**Autoroute A4, sortie 39
RN 33 entre SAINT-AVOLD et CARLING
Entrée au niveau de l'hôtel NOVOTEL**



L'ouverture du parc pour enlèvement des bois se fera sur rendez-vous en contactant l'un des responsables du parc, au moins 24 heures à l'avance :

Monsieur Matthias **KLOTZ**
Triage de Porcellette
45 avenue Clémenceau
F- 57500 SAINT-AVOLD
matthias.klotz@onf.fr
Tél. 0033 614 668 610

Monsieur Thierry **SCHUELLER**
Logement Intercommunal
57660 LANING
thierry.schueller@onf.fr
Tél 0033 607 270 977